

Fiscalité

Barème de l'impôt 2015 : ce qui change

Publié le 13.02.2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La loi de finances 2015 a modifié le barème de l'impôt 2015 (sur les revenus 2014) avec notamment :

- ▶ l'augmentation des tranches d'imposition de 0,5 %,
- ▶ la suppression de la tranche à 5,5 %,
- ▶ l'abaissement du seuil de la tranche à 14 %, de 11 991 euros à 9 690 euros.

BARÈME DE L'IMPÔT 2015

CE QUI CHANGE

La loi de finances 2015 a modifié le barème de l'impôt 2015 (revenus 2014) avec notamment :

- l'augmentation des tranches d'imposition de 0,5%,
- la suppression de la tranche à 5,5%,
- l'abaissement du seuil de la tranche à 14% , de 11 991 € à 9 690 €.

2015 Le barème de l'impôt 2015 n'est plus composé que de **5** tranches.
Taux d'imposition de **14%** à **45%**

TRANCHES

1 jusqu'à 9 690 €	0%	
2 de 9 690 à 26 764 €	14%	
3 de 26 764 à 71 754 €	30%	
4 de 71 754 à 151 956 €	41%	
5 supérieur à 151 956 €	45%	

2014 Le barème 2014 était constitué de **6** tranches.
Taux d'imposition de **5,5%** à **45%**

TRANCHES

1 jusqu'à 6 011 €	0%	
2 de 6 011 à 11 991 €	5,5%	
3 de 11 991 à 26 631 €	14%	
4 de 26 631 à 71 397 €	30%	
5 de 71 397 à 151 200 €	41%	
6 supérieur à 151 200 €	45%	

Infographie © Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 2015.

Sur Service-public.fr

[Loi de finances pour 2015 : le point sur les principales nouveautés](#)

[Quel est le barème de l'impôt sur le revenu ?](#)

[Calculez en ligne votre impôt sur le revenu pour 2015](#)

Pour en savoir plus

Impots.gouv.fr - [Impôt sur le revenu](#)

Ministère des Finances et des Comptes publics